



Guide des usagers du Transport collectif

Adopté par le conseil de la MRC de Montcalm du 11 décembre 2018
Résolution # 2018-12-10599

Pour nous joindre :

450 831-2182 / 1 888 242-2412, poste 7031

www.mrcmontcalm.com/transport



Mot de bienvenue

La MRC de Montcalm a le plaisir de vous souhaiter la bienvenue au Service des transports de la MRC de Montcalm. C'est grâce à plusieurs années d'efforts que ce transport est en croissance. Le service de transport collectif de la MRC de Montcalm s'adresse à l'ensemble de la population de la MRC de Montcalm. Il s'agit d'un service de transport collectif qui fonctionne selon un point d'embarquement (panneau numéroté) et de débarquement (panneau numéroté), sur réservation au moins 24 heures à l'avance. Ce service est offert pour combler les besoins de déplacements à l'intérieur des municipalités de la MRC de Montcalm. La liste des points d'embarquement et de débarquement est établie par la MRC de Montcalm.

De plus, en collaboration avec différents partenaires, la MRC de Montcalm offre plusieurs parcours réguliers vers l'extérieur de la MRC.

À quoi sert ce guide?

Il est mis à votre disposition pour vous aider à comprendre le fonctionnement et les règlements du transport collectif de la MRC de Montcalm.

L'admission

Afin d'utiliser le service, il suffit de nous contacter par téléphone pour créer votre dossier d'utilisateur. Lors de cet appel, vous aurez à fournir à la répartitrice, votre nom, prénom, adresse, code postal, numéro de téléphone et date de naissance. Vous devez également faire parvenir une photo format passeport. Une carte d'utilisateur est émise et envoyée par courrier à votre adresse. Cette carte est valide tant et aussi longtemps que vous êtes un citoyen de la MRC de Montcalm. À noter qu'il y a des frais de 5\$ pour l'émission de cette dernière, payable lors du premier transport.

Gratuité?

L'obligation d'acquitter son droit de passage ne s'applique pas aux personnes suivantes, lesquelles voyagent gratuitement :

- ❖ l'enfant de moins de cinq (5) ans, toutefois il doit être accompagné par un usager (adulte), et ce, au même point d'embarquement et de débarquement.



Enfant de moins de 14 ans et responsabilité parentale

- ❖ Les enfants de six (6) à douze (12) ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte lors des transports.
- ❖ Les enfants de douze (12) et treize (13) ans peuvent utiliser le transport collectif seuls si le formulaire «Attestation d'autonomie – Transport collectif enfant de 12 à 14 ans» a été préalablement rempli par un parent responsable.
- ❖ Les enfants de quatorze (14) ans et plus sont considérés comme responsables de leur transport et des frais inhérents à ceux-ci.

L'obligation d'acquitter son droit de passage s'applique aux personnes ci-haut mentionnées.

Transport collectif à l'intérieur de la MRC de Montcalm

Le territoire local desservi par le Service des transports est celui de la MRC de Montcalm, soit les municipalités suivantes :

- Sainte-Marie-Salomé
- Saint-Jacques
- Saint-Alexis
- Saint-Esprit
- Saint-Roch-de-L' Achigan
- Saint-Roch-Ouest
- Saint-Lin-Laurentides
- Saint-Calixte
- Sainte-Julienne
- Saint-Liguori

Transport collectif vers l'extérieur de la MRC

Il est possible de vous rendre à Joliette en utilisant les places disponibles à bord du transport adapté. Ce trajet s'effectue à des heures fixes soit 9h30 - 12h00 - 16h15 (lundi au vendredi), 8 h30 - 16h30 (samedi), 9 h - 13h - 16h (dimanche). Dans tous les cas, il s'agit de l'heure d'arrivée ou l'heure de départ de Joliette.



Quatre (4) arrêts sont offerts :

- CÉGEP de Joliette (entrée du stationnement)
- Galerie de Joliette (porte 5)
- Hôpital (Abribus entrée principale)
- Terminus de Joliette (942, rue Saint-Louis)

De plus, en collaboration avec différents partenaires, la MRC de Montcalm offre trois (3) parcours réguliers vers l'extérieur de la MRC.

- Circuit 35 : **Saint-Lin-Laurentides** / Sainte-Sophie / Saint-Jérôme
- Circuit 37 : **Saint-Lin-Laurentides** / Terrebonne (secteur La Plaine)
- Circuit 50 : Joliette / **Sainte-Marie-Salomé** / Repentigny / Montréal
- Circuit 125 : Saint-Donat / **Sainte-Julienne** / **Saint-Esprit** / Terrebonne / Montréal

Pour plus d'informations sur ces circuits, communiquez avec nous ou visitez notre site Internet : www.mrcmontcalm.com/transport

Type de déplacement

Déplacement régulier

C'est un déplacement qui se répète à heures et à lieux fixes pendant une période de plus de trois semaines. Vous pouvez demander un déplacement régulier pour n'importe quel jour de la semaine.

Déplacement occasionnel

C'est un déplacement ponctuel pour un jour précis. Vous pouvez demander un déplacement occasionnel pour n'importe quel jour de la semaine. Ce type de réservation doit être réservé qu'une semaine à l'avance.

Heures de service pour vos déplacements

Vous pouvez utiliser le service de transport collectif à l'intérieur de la MRC de Montcalm chaque jour de la semaine de 6h30 à 23 h 30.



Tarification – Grille tarifaire

Paielement en argent comptant (monnaie exacte) ou par coupon selon la grille tarifaire :



STRUCTURE TARIFAIRE 2019

	St-Lin-Laurentides	St-Roch-de-L'Achigan	St-Roch-Ouest	Ste-Marie-Salomé	St-Liguori	St-Alexis	St-Jacques	St-Esprit	St-Calixte	Ste-Julienne
	<i>TRANSPORTS À L'INTÉRIEUR DE LA MRC</i>									
St-Lin-Laurentides	3.60 \$	4.60 \$	4.60 \$	5.75 \$	5.75 \$	5.75 \$	5.75 \$	4.60 \$	4.60 \$	4.60 \$
St-Roch-de-L' Achigan	4.60 \$	3.60 \$	3.60 \$	5.75 \$	5.75 \$	5.75 \$	4.60 \$	3.90 \$	5.75 \$	3.90 \$
St-Roch-Ouest	4.60 \$	3.60 \$	3.60 \$	5.75 \$	5.75 \$	5.75 \$	4.60 \$	3.90 \$	5.75 \$	3.90 \$
Ste-Marie-Salomé	5.75 \$	5.75 \$	5.75 \$	3.60 \$	5.75 \$	5.75 \$	4.60 \$	5.75 \$	5.75 \$	5.75 \$
St-Liguori	5.75 \$	5.75 \$	5.75 \$	5.75 \$	3.60 \$	5.75 \$	4.60 \$	5.75 \$	5.75 \$	4.60 \$
St-Alexis	5.75 \$	5.75 \$	5.75 \$	5.75 \$	5.75 \$	3.60 \$	4.60 \$	4.60 \$	5.75 \$	4.60 \$
St-Jacques	5.75 \$	4.60 \$	4.60 \$	4.60 \$	4.60 \$	4.60 \$	3.60 \$	4.60 \$	5.75 \$	5.75 \$
St-Esprit	4.60 \$	3.90 \$	3.90 \$	5.75 \$	5.75 \$	4.60 \$	4.60 \$	3.60 \$	5.75 \$	3.90 \$
St-Calixte	4.60 \$	5.75 \$	5.75 \$	5.75 \$	5.75 \$	5.75 \$	5.75 \$	5.75 \$	3.60 \$	4.60 \$
Ste-Julienne	4.60 \$	3.90 \$	3.90 \$	5.75 \$	4.60 \$	4.60 \$	5.75 \$	3.90 \$	4.60 \$	3.60 \$
	<i>TRANSPORTS HORS MRC de MONTCALM</i>									
Joliette	6.75 \$	6.75 \$	6.75 \$	4.60 \$	6.75 \$	6.75 \$	6.75 \$	6.75 \$	6.75 \$	6.75 \$
Livret de coupons (10)	33.00 \$	reviens à 3.30\$ pour les 3.60\$ à l'unité							Rose	
	36.00 \$	reviens à 3.60\$ pour les 3.90\$ à l'unité							Jaune	
	43.00 \$	reviens à 4.30\$ pour les 4.60\$ à l'unité							Bleu pâle	
	54.00 \$	reviens à 5.40\$ pour les 5.75\$ à l'unité							Blanc	
Hors-territoire	63.50 \$	reviens à 6.35\$ pour les 6.75\$ à l'unité							Bleu foncé / Vert	



Tarification – Points de vente des billets

- MRC de Montcalm (1540, rue Albert, Sainte-Julienne)
- Association Handami (460, rue du Parc, Saint-Lin-Laurentides)
- Municipalité de Saint-Calixte (6230, rue Hôtel-de-Ville)

Paie ment

- Les usagers du Service des transports doivent payer leur passage en entrant dans le véhicule. Le paiement doit se faire en argent ou par billet.
- Un usager qui refuse de faire un paiement de voyage blanc, ou autre paiement dû à la MRC de Montcalm relativement à la perception, pourrait se faire suspendre ses transports sur décision du directeur jusqu'à la date du paiement.

Horaire pour effectuer vos réservations

Les usagers désirant un transport doivent réserver au plus tard la veille du déplacement avant **14h**; à l'exception des réservations pour les samedis, dimanches et lundis qui doivent être faites au plus tard avant **10h** le vendredi précédent. ****Prendre note d'effectuer vos réservations à l'avance lors des jours fériés, car nos bureaux sont fermés lors de ces journées****

Jours fériés

À noter qu'il vous est impossible de faire des réservations lors des jours de fêtes suivantes, car nos bureaux sont fermés :

- Vendredi saint;
- Lundi de Pâques;
- Journée nationale des patriotes;
- Fête nationale du Québec;
- Fête du Canada;
- Fête du Travail;
- Action de grâce;
- Période des fêtes – Merci de vérifier les journées de fermeture.



Téléphone en dehors des heures d'ouverture

Pour signaler un retard ou annuler un déplacement en dehors des heures d'ouverture de nos bureaux, veuillez composer le **1888 235-0714** pour communiquer avec la centrale d'annulation. Pour toute autre demande, veuillez communiquer avec nous durant les heures d'ouverture.

Réservations

Seules les réservations prises avec les répartitrices durant les heures de bureau sont acceptées. Aucune réservation ne peut être laissée sur le répondeur, par télécopieur ou par courriel. En tout temps, la répartitrice peut modifier l'heure d'embarquement ou de débarquement de l'utilisateur afin de permettre une meilleure utilisation des véhicules. **À cet effet, l'utilisateur doit contacter le Service des transports la veille du déplacement entre 14h et 16h30 du lundi au jeudi et entre 10h et 12h le vendredi pour connaître son heure de départ.** De plus, le client doit s'assurer que la répartitrice est en mesure de le joindre ou de laisser un message sur la boîte vocale pour l'informer d'un changement. Il est important d'avoir, pour chaque usager, un numéro d'urgence où nous pouvons joindre une personne en tout temps.

Informations à donner lors d'une réservation

- ❖ Votre nom ou votre numéro de dossier.
- ❖ Le type de demande de déplacement que vous souhaitez effectuer «régulier» (vous devez mentionner les dates de début et de fin de service) ou occasionnel.
- ❖ Les numéros exacts des points d'embarquement et de débarquement,
- ❖ La date concernée.
- ❖ Pour l'aller, l'heure d'arrivée à destination, et pour le retour, l'heure à laquelle vous désirez partir. Pour nous permettre d'offrir le meilleur service possible, il est essentiel que l'utilisateur fasse preuve de flexibilité.



Heure d'arrivée et temps d'attente

Bien que nous nous efforçons de respecter l'heure prévue, le minibus ou le taxi peut arriver jusqu'à dix (10) minutes avant ou après l'heure convenue. L'utilisateur doit toutefois être prêt à monter à bord du véhicule dès l'arrivée de celui-ci. Après ce délai, vous pouvez appeler au bureau ou à la centrale d'annulation, le cas échéant, pour obtenir de l'information sur votre transport.

Le minibus ou le taxi quitte le lieu du rendez-vous après deux (2) minutes d'attente après l'heure prévue du transport. Puisque l'utilisateur n'a pas utilisé le transport, le transport devient un voyage blanc.

Absences répétées et abus d'annulations

Une personne qui est déclarée absente à plusieurs reprises ou qui procède trop souvent à des annulations peut se voir imposer des mesures restrictives quant à ses déplacements.

Interruption de service

Les intempéries ou tout autre cas de force majeure peuvent entraîner l'annulation du service, son retard, sa modification, sur tout le réseau ou sur une partie de celui-ci. En cas de tempête de neige majeure, de verglas ou de situation d'urgence qui perturbe l'utilisation des véhicules, le Service des transports peut décider d'interrompre temporairement le service. Toute modification sera annoncée dès que possible sur Facebook (www.facebook.com/mrcmontcalm) et le site Internet de la MRC (www.mrcmontcalm.com).

Pour connaître l'état du service, vous pouvez nous contacter durant les heures d'ouverture en composant 450 831-2182 / 1 888 242-2412, poste 7031. Durant les heures de fermeture, contactez la centrale d'annulation en composant le 1 888 235-0714.

Si l'interruption survient après votre déplacement de l'aller, nous faisons de notre mieux pour assurer votre déplacement du retour dans des délais raisonnables.

Prendre note que la MRC de Montcalm n'est aucunement responsable des inconvénients causés par de telles situations.



Voyage blanc, annulation et urgence

Les usagers doivent appeler au moins une (1) heure avant l'heure d'embarquement pour annuler une réservation en communiquant au bureau ou à la centrale d'annulation si les bureaux sont fermés.

Une pénalité de 10 \$ est imposée pour chaque voyage blanc (usager absent lors de son transport sans avoir annulé) ou annulation ne respectant pas le délai d'annulation d'une (1) heure. Le paiement du voyage blanc doit être effectué lors du prochain transport. Dans le cas de non-paiement des voyages blancs, il y a arrêt temporaire de transport jusqu'au règlement de la pénalité.

L'imposition de la pénalité de 10 \$ aide le Service des transports à défrayer les coûts facturés par les transporteurs (autobus ou taxi) pour les frais encourus par le voyage blanc. De plus, en annulant les transports dans les délais requis, cela nous permet de libérer des places et d'éviter des délais d'attente pour les autres usagers.

Déménagement

Si vous déménagez, communiquez-nous votre nouvelle adresse le plus rapidement possible. Cela nous permet de reprogrammer à l'avance tout déplacement vous concernant selon vos nouvelles coordonnées.



Comportement

Le comportement de l'utilisateur à bord du véhicule doit être empreint de respect et de civisme. En aucun temps, l'utilisateur ne peut utiliser la violence physique ou un langage agressif ou excessif à l'endroit du chauffeur ou d'un autre passager. Tout comportement inapproprié de nature sexuelle, l'utilisateur se voit suspendre son droit au transport, jusqu'à l'évaluation du dossier. Il est interdit de fumer, vapoter, consommer du cannabis, manger ou boire dans le véhicule. Il est strictement interdit aux usagers de se lever, de marcher ou de se déplacer, lorsque le véhicule est en marche.

De plus, si une personne prend de l'alcool à l'extérieur et utilise le Service des transports, elle devra se comporter de manière à ne pas déranger, incommoder ou nuire aux usagers ou au chauffeur. Une personne intoxiquée par l'alcool ou la drogue pourra se voir refuser l'accès à l'autobus. Toute consommation de cannabis dans les aires d'attentes du transport en commun est interdite.

Commentaires

Vous pouvez nous faire part de vos commentaires, suggestions ou plaintes en communiquant avec nous par courriel ou par la poste aux coordonnées indiquées précédemment à l'attention du directeur ou de la directrice du service des transports.

Lors de la transmission de votre commentaire, il est important de nous indiquer des informations précises (heure, date, lieu, etc.) afin de bien comprendre la situation. Des informations imprécises ou incomplètes nous empêchent parfois d'apporter le suivi approprié. Veuillez nous indiquer vos coordonnées complètes (nom, numéro de téléphone) pour obtenir un suivi de notre part. **Tous les commentaires sont traités de façon confidentielle.**

Bagages et sacs d'emplettes

Les bagages et sacs d'emplettes sont autorisés pourvu que leur manipulation ne nécessite pas l'intervention du chauffeur. Les bagages et sacs d'emplettes sont également autorisés dans la mesure où l'espace requis pour les transporter ne diminue pas ou n'occupe pas une place normalement prise par un usager ou une aide technique (fauteuil roulant, marchette, etc.). Vous devez vous assurer que vos bagages et sacs ne gênent pas la circulation à bord des autobus ou taxis et qu'ils sont solidement fixés ou tenus sur vos genoux.



Ceinture de sécurité et siège pour enfant

Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire pour tous les déplacements à bord des véhicules (taxi et autobus). Pour être exempté du port de la ceinture de sécurité, vous devez avoir en votre possession un certificat attestant que vous ne pouvez pas porter une telle ceinture et en avoir fait parvenir une copie au Service des transports. Dans le cas contraire, le déplacement est refusé.

Puisque tous les véhicules sont équipés de ceintures de sécurité, il est obligatoire pour le parent de fournir le siège pour enfant lorsque son poids le demande. Pour plus d'informations sur les règles à respecter avec les sièges pour enfants : [Site Internet - SAAQ](#)

Hygiène

L'hygiène personnelle doit être conforme à la norme de la communauté pour les lieux publics. Les personnes ayant l'odeur de corps offensive menant à des plaintes des autres usagers ou des chauffeurs pourraient se voir refuser des transports futurs.



Pour nous joindre**Heures d'ouverture**

Du lundi au jeudi : de 8h à 12h et de 12h45 à 16h30.

Le vendredi : de 8h à 12 h.

****Pour connaître les heures d'ouverture lors des journées fériées, communiquez avec nous ou visitez le site Internet****

Téléphone

450 831-2182, poste 7031

Sans frais

1 888 242-2412, poste 7031

Télécopieur

450 831-2647

Adresse

1540, rue Albert, Sainte-Julienne (Québec) J0K 2T0

Site Internet

www.mrcmontcalm.com/transport

Courriel

transport@mrcmontcalm.com



Liste des points d'embarquement et de débarquement

Saint-Alexis	
64	Église Saint-Alexis

Saint-Esprit	
60	Boîtes Postales Saint-Esprit
61	CLSC Saint-Esprit
176	Tim Hortons Saint-Esprit

Sainte-Marie Salomé	
244	Saint-Jean / Viger

Saint-Jacques	
65	Couvent Horeb
66	Collège Esther-Blondin
238	Pétro-Canada & MC Donald's
239	50, Sainte-Anne
240	Bro / Venne
241	2721, rang Saint-Jacques



Saint-Roch-Ouest

209	275, route 125 (Saint-Roch Sport)
-----	-----------------------------------

Saint-Liguori

246	Domaine Gaudet / rang Lépine
-----	------------------------------

247	150, rang de l'Église
-----	-----------------------

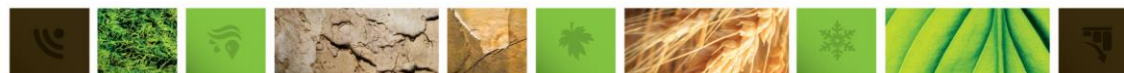
248	Larivière/ Principal
-----	----------------------

249	Rang Montcalm/ Notre-Dame
-----	---------------------------

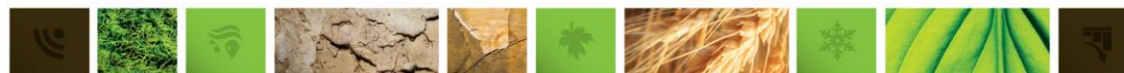
250	Près du 270 Domaine-Venne
-----	---------------------------



Saint-Lin-des-Laurentides					
1	Des Harfangs / Des Outardes	27	Du Boisé / Fournier	53	14e Avenue / Archambault
2	Des Ormes / Du Verdier	28	Du Boisé / Xavier	54	14e Avenue / St-Antoine
3	Vilmont / Peupliers	29	Irénée / Bombardier	55	Du Parc / 12e avenue
4	Côte St-Ambroise / Tremblay	30	Irénée / St-Stanislas	56	Route 335 / Charlebois
5	Louis-Roch / Brocard	31	Des Perches / Des Prés	57	Buffet Accès Emploi
6	Louis-Roch / Breton	32	Des prairies / Des Pinsons	58	1196 rang Double
7	Route 335 / Chauvette	33	St-Stanislas / Des Bouleaux	59	1631 Côte Joseph
8	Chabanel / de la Plage	34	Paul-Émile-Borduas / Jean-Paul Lemieux	67	Route 335-337 (Super C)
9	Roméo-Lapierre / Lacroix	35	Ste-Henriette / Mi-Ro-Chan	68	Marc A Fortin / Marcelle Ferron
10	Chemin du Lac-Morin / Montcalm	36	Ste-Henriette / Marcel	173	Chez Nancies
11	Chemin du Lac-Morin / Côte St-Ambroise	37	Ste-Henriette / Lord	174	Route 335-337 / du Marché
12	Route 335-337 / Chemin du Lac-Morin	38	Ste-Henriette / De l'Aviateur	175	Route 335-337 / de l'Industrie
13	Route 335-337 / Rang Double	39	Ste-Henriette / Jérémie	223	Rang Double / ch. Morrisson
14	Centre Médical St-Lin-Laurentides	40	Ste-Henriette / Panneton	224	Rivière Sud (9e Ave)/ Claudette



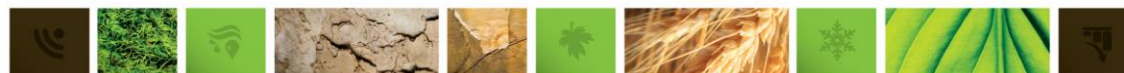
15	Stationnement BMR	41	Ste-Henriette / Richelieu	225	Archambault / Bernard
16	Bibliothèque St-Lin-Laurentides	42	Ste-Henriette / Gabriel	226	Panneton / De la Plaisance
17	Parc André Auger	43	Route 335-337 / Carole	227	Auger / Hogue
18	Salle l'Opale	44	Des Primevères / Pervenches	228	San-Air / Brocard
19	Thouin / Claudette	45	Rang Double / Du Domaine- Enchanteur	229	Roméo-Lapierre / Lamoureux
20	Aubin / Claveau	46	Ch. Morrisson / Labonté	230	Chantal / Lévesque
21	Bertrand / Latour	47	Route 335-337 / Ste-Henriette	231	De la Dame / Mont-Royal
22	Du Marché / Cépages	48	Leblanc / Bertrand	232	1387 Route 335 (brasserie le Tombereau)
23	Thouin / Cloutier	49	Pavillon Desjardins	233	Anne Savage / Rodophe Duguay
24	Cloutier / Philippe Chartrand	50	Route 335-337 / Quintal	234	Camping du Lac Morin
25	Rivière Sud (9e) / Cloutier	51	674 Du Parc (Maison des Jeunes)		
26	Ste-Henriette / St-Stanislas	52	Route 335 / Route 337 (Collin Sport)		



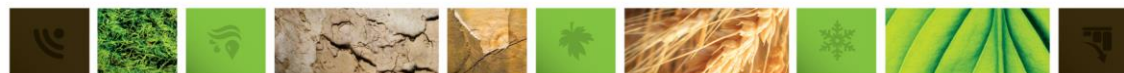
Sainte-Julienne					
62	Hôtel de Ville Ste-Julienne	123	Montrose / Étoile (le Golf)	148	Hamilton / Côte St-Paul
63	Rang du Cordon / Grande Ligne	124	Cartier / Albert	149	l'Ombre / Château (lac Quinn)
100	MRC de Montcalm	125	Terre des jeunes	150	de la Dame / 3e ave du Lac Quinn
101	Centre local d'Emploi	126	Cartier / Route 125	151	Garage Route 337 Nord
102	Bibliothèque	127	Hâvre Bleu (rue des Roches)	152	Dépanneur la Plaza 2912 Route 125
103	Duquette / Hâvre	128	Épicerie Métro (Atribus rue du Lac Lemenn)	153	Route 125 / 4e rang
104	Ormes / Rocher	129	Rang 5 / Ricard	154	de la Dame / des Sportifs (Lac Quinn)
105	Maurice / Arbres	130	Bocage / Jean-Paul	155	Route 125 / Goyette
106	Maurice / Lamoureux	131	Du Cordon / Claude-du-Domaine Patenaude	156	Johanne / Lafrenière
107	Maurice / Fougères	132	Vallon / Croteau	157	3e rang / François
108	Rang St-François / Montée St-François	133	Bocage / Cédraie	158	Amis / Goyer
109	Dépanneur / Montée St-François	134	Champs-Fleuris / Érablière	159	Amis / Joie



110	Vue-du-Lac / Gazelles	135	Champs-Fleuris / Cerfeuil	160	Clarence / Claire
111	McGill / Montée St-François	136	Montée Laberge / 3e Ave du Domaine Patry	161	Route 125 / Camping
112	McGill / Girard	137	Montée Laberge / Bon-Air	162	Hélène / Morse
113	McGill / Martine	138	Du Cordon (Grégoire auto) 3871 du cordon	163	Quatre Saisons / Tourbillons (Rg 5)
114	McGill / Nouveau développement	139	Moncharme / Du Cordon	164	Rg St-François / Manseau
115	Rang St-François / La Mine	140	Parc des Scouts (Georges)	165	Rang 5 / Plaisance
116	De la Fourche / Du Pont	141	Delorme / Longueuil	166	du Cordon / Morin
117	Boisvert / De la Plage (lac du Moulin)	142	Delorme / Delorme	167	2450 rue Victoria (face à école primaire)
118	Centrale / Lilas	143	Gaudet / Rolland	168	Havre Jeunesse
119	Ruisseau (Route 337) / Lafleur	144	Savi / Émilie	169	Annie / Rang St-François
120	Ruisseau (Route 337) / Érables	145	Hamilton début (Route 341)	170	Du Cordon / Pauline
121	Lapierre-du-Lac-des-Fourches (milieu)	146	Hamilton / Beaudoin	171	Rang St-François / des Lacs
122	Lapierre-du-Lac-des-Fourches / Ruisseau	147	Fierté Gai	172	1759 Route 125 (Korvette)



Saint-Roch-de-l'Achigan					
179	Ruisseau St-Jean Sud / route 341	190	Des Méandres	201	Rivière Sud / Gauthier
180	St-Philippe / Ruisseau des Anges Sud	191	Principale / Vallons	202	Des Champs / Laliberté
181	St-Philippe / France (Camping)	192	Versant / Sillons	203	St-Charles
182	St-Philippe / Pignons	193	Rémi Henri/ Malo	204	Wilfrid-Locat Sud / Rivière Sud
183	De la Roche / St-Philippe	194	Rémi-Henri / Vézina	205	Rivière Nord / Meunier
184	J.Oswald-Forest / Ludger Rochon	195	Accueil Roch	206	Orchidées / Muguets
185	Ruisseau des Anges Sud / Ste-Henriette	196	Mairie (ancien presbytère)	207	Coquelicots / Dufort
186	Ruisseau des Anges Sud / Lafortune	197	Principale / Dufort	208	Claude-Héту / Rémi-Henri
187	Rivière Nord / de la Vallée Ensoleillée	198	Masson (près 37 Masson)	210	J. Oswald-Forest/Armand-Majeau (Complexe JC Perreault)
188	Route 341 / St-Régis	199	Ligne Mercier / Croissant Marchand		
189	Ruisseau St-Jean Nord	200	Principale / Ile Majeau		



Saint-Calixte					
69	L'Aventure / Moulin Rouge	81	Route 335 / 8e rang Ouest	93	Riviera / des Brises
70	Principale / Bécaud	82	Route 335 / Principale (6e rg)	94	Fer-à-Cheval / du Lac (Quatre saisons)
71	Principale / Hôtel-de-Ville	83	6e rang / Lac Raymond	95	Route 335 / Casino
72	Montée Pinet / Lac Pinet	84	Caisse / Pharmacie / Clinique	96	Ailes de l'Espoir / (240 rue Alexandre)
73	Montée Pinet / Lac Desnoyers	85	Restaurant Sylvie	97	Route 335 / De la Croix
74	Route 335 (chalet des loisirs)/Antoine-Mantha	86	45 Degrés Nord	98	Route 335 / Du Colibri (9335)
75	Route 335 / Duffy	87	Pratt / Juteau	99	Camping Atlantide
76	Route 335 / Lafond	88	Beauchamps / Morin		Rue des Cèdres / rue de la Montagne
77	10 ^e Rang / Gagnon	89	Route 335 / Rang 4	220	Ch. Martin / Jean
78	De la Plage / Chevalier	90	Opéra / avenue 1 Opéra	221	Beudry / Beudry
79	Route 335 / Senechal	91	Des Écureuils / Concorde	222	Denise / Claudette
80	Route 335 / 10e rang	92	Des Pruches / Des Pins	242	Montée Casino / Du Ruisseau

